

DEMANDE

PARTICIPATION FINANCIÈRE

ANNÉE SCOLAIRE **2024/2025**

DOSSIER VALABLE du 01.09.2024 au 31.08.2025

SERVICES	Indiquer le prénom des enfants concernés en face des services utilisés
RESTAURANT SCOLAIRE COLLÈGES : * Léon Blum	
* SEGPA B. de Ventadour	
TRANSPORTS SCOLAIRES Écoles de Panazol (fournir un RIB)	
A.L.S.H. Ados	
CLASSES DE DÉCOUVERTE Écoles de Panazol	
COLONIES DE VACANCES (Ligue de l'Enseignement / FOL)	
CONSERVATOIRE de Musique et Danse de Panazol	

Date de dépôt du dossier

Dossier complet le

Réservé au CCAS

--	--	--

LE FOYER		
	Chef de famille	Conjoint ou concubin
NOM :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Profession :		
Employeur :		
Situation familiale (*) :		
(*) Célibataire - marié(e) - divorcé (e) - séparé (e) - vie maritale - Pacsé (e) - veuf (ve) ...		

ADRESSE :	 87350 PANAZOL
-----------	--

TÉLÉPHONE :	___ / ___ / ___ / ___ / ___
-------------	-----------------------------

COURRIEL :	 @
------------	---------------

Enfants présents au foyer (en cas de divorce ou séparation, préciser s'il y a une garde alternée)			
NOM	Prénom	Date de naissance	Scolarité (classe - établissement) ou Activité

CAF			
Nom, Prénom de l'allocataire		N° d'allocataire :	

Je souhaite recevoir le courrier de notification : ☐ par mail **ou** ☐ par courrier

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier. Je note que celui-ci ainsi que les justificatifs qui l'accompagnent, le cas échéant, ne seront pas restitués et ce, quelle que soit la décision du Conseil d'administration.

Date :

Signature du demandeur :

NOTICE

PARTICIPATION FINANCIÈRE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

La participation financière est définie à partir du quotient familial de la CAF.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ COMPLET AVANT LE 31 AOÛT 2024

Les dépôts sont admis jusqu'au 31 décembre de l'année, sans effet rétroactif concernant l'aide octroyée. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

Le dossier est établi pour l'année scolaire.

La demande doit être renouvelée chaque année.

La personne demandant la participation financière (= chef de famille) doit impérativement être celle qui est destinataire des factures (nom, prénom et adresse identiques).

Dans le cas où les enfants sont en garde alternée, un seul des parents peut solliciter une participation financière.

Si les enfants utilisent les transports scolaires : fournir un Relevé d'identité bancaire aux nom, prénom et adresse à Panazol du chef de famille indiqué sur le dossier.

Pièces à joindre au dossier par les familles non allocataires de la CAF :

- Photocopie du (ou des) livret(s) de famille
(pages sur lesquelles figurent les parents + chacun des enfants)
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus
(Pour le dossier de la rentrée 2024 : fournir l'avis 2023 sur les revenus de 2022)
- Le cas échéant, justificatif de la pension alimentaire perçue / versée

+ si les enfants utilisent les transports scolaires : fournir un Relevé d'identité bancaire aux nom, prénom et adresse à Panazol du chef de famille indiqué sur le dossier.

Fournir des photocopies lisibles des divers documents dans leur intégralité